

---

**SEANCE DE L'ATELIER ARTISTIQUE ET CULTUREL**  
**Groupe Cherpines**  
**22 juin 2010**

**Responsable de l'atelier**

**ARNOLD Geneviève**, Maire de Plan-les-Ouates

**Rédactrice**

**DI GIROLAMO Karine**

---

**Présents**

**Bortcher Catherine**, Mix Dance

**Clémence Nicolas**, Plein-les-Watts

**Fernandez-V. Miguel**, Théâtre en cavale

**Girard Sarah**, Photographe, enseignante

**Guinand Maitre Geneviève**, Conseillère municipale de Plan-les-Ouates

**Joliat Françoise**, Conseillère administrative de Confignon

**Kam Fares**, AZR

**Meylan Jean-Michel**, Conseiller municipal de Plan-les-Ouates

**Minten Peter**, Conservatoire de Musique de Genève

**Montefusco Julien**, Plein-les-Watts

**Roschi Yan**, UECA

**Schlechten Albane**, UECA

**Seydoux Laurent**, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

*Excusée: Pahud Renée*, Une fois un Cirque

---

**Ordre du jour**

- 1. Présentation des intervenants**
  - 2. Retour sur la séance du 28 avril 2010**
  - 3. Autres propositions**
  - 4. Synthèse globale des différentes réunions**
  - 5. Prochaines étapes**
  - 6. Divers**
  - 7. Conclusions**
-

**Mme Arnold** souhaite la bienvenue à tous les présents et ouvre la séance à 18 heures. Elle remercie Mme Joliat de sa présence, ainsi que M. Seydoux, initiateur des ateliers sports et loisirs.

A titre d'information, elle annonce que le vote de déclassement n'aura pas lieu comme prévu le 1er juillet 2010. **M. Seydoux** précise que ce dernier figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du Grand Conseil, mais ne sera pas traité en urgence.

### **1. Présentation des intervenants**

Voir liste des présents.

### **2. Retour sur la séance du 28 avril 2010**

Aucune correction n'est demandée sur les notes de séances du 24 avril 2010. **Mme Arnold** rappelle que les différents points de séances peuvent toujours être discutés ultérieurement.

### **3. Autres propositions**

Revenant sur les demandes en matière de chiffrage concernant l'espace photographie, **Mme Girard** indique que les besoins en matière d'espaces n'ont pas été notés volontairement afin d'éviter de figer la dimension du projet. S'agissant des résidences d'artistes, elle souligne l'importance que ces dernières soient des lieux partagés favorisant l'échange. **Mme Arnold** rejoint cet avis et ajoute qu'afin de pouvoir développer une dynamique culturelle et artistique, le bâtiment ne devrait pas être construit sous la forme de différents pavillons.

**M. Fernandez** commente une mise à jour du programme présenté lors d'une séance antérieure. La question est abordée sous l'angle de la réalité de l'urbanisation.

Il relève que l'offre culturelle et théâtrale à Genève est plus importante que celle de Paris. Par ailleurs, des études statistiques révèlent le potentiel existant en matière de public.

Le projet repose sur les constatations suivantes:

- Pénurie des espaces de répétitions (courtes durées)
- Besoin de lieux de formation permanents avec résidences
- Besoin d'espaces de perfectionnement
- Problème relatif à l'accessibilité des lieux (arrivage de décors).

Par ailleurs, la construction d'un lieu de représentation d'une capacité de 100 places permettrait une meilleure rentabilité et moins de problèmes de financement. En effet, des théâtres d'une capacité plus importante existent déjà (ex. Forum de Meyrin, La Comédie). **M. Fernandez** relève également la nécessité de mettre sur pied une équipe de gestion et d'animation. Et, d'insister sur l'importance de la collaboration entre les différents représentants des disciplines. Il convient également d'envisager la création d'un espace convivial pour les usagers du théâtre et son public.

**M. Meylan** demande s'il existe une école de théâtre professionnelle à Genève. **M. Fernandez** lui indique l'école Saint Martin qui propose une formation dans les locaux de l'Eglise de Troinex. A ce titre, il explique que malgré une bonne collaboration entre les utilisateurs du lieu, cette situation présente des problèmes d'ordre pratique.

**M. Minten** demande si les possibilités offertes par la salle du Vélodrome sont identiques. **Mme Arnold** explique que le site accueille la saison culturelle de Plan-les-Ouates et commence à être apprécié par les comédiens et d'autres artistes. **M. Minten** relève la qualité de l'équipement de la salle. De plus, l'équipe technique est très efficace. **Mme Arnold** précise que cette dernière a été mandatée par le Service culturel de Plan-les-Ouates (il s'agit toujours de la même équipe : ARS). L'intendance des spectacles de moindre importance est assurée par le personnel communal.

La salle du Vélodrome vise l'accueil de spectacles de qualité, d'une certaine envergure. Ce n'est pas un espace de répétitions. Cependant, il est possible d'accueillir des artistes au sous-sol (existence de loges, d'un foyer artiste). Son caractère polyvalent lui permet d'être exploitée pour différents types de manifestations. De plus, ce site doit être considéré comme un espace complémentaire à la salle communale. Il en va de même s'agissant de La Julienne, relativement peu équipée, afin de permettre différentes adaptations. **Mme Arnold** explique que l'espace culturel des Cherpines doit être envisagé de manière complémentaire à ce qui existe déjà.

**Mme Guinand Maitre** demande si le projet de Théâtre en Cavale peut s'insérer dans un autre bâtiment et si sa conception se veut indépendante ou complémentaire à l'égard des autres projets. **M. Fernandez** souligne l'importance d'un contact direct entre acteurs et praticiens. Cette proximité permet en effet de développer une vision plus concrète de l'environnement artistique. Le regroupement des différents acteurs culturels s'avère essentiel. Faisant état des synergies ainsi que collisions possibles, **Mme Joliat** demande où en est le projet du Teatro Malandro. S'agissant de la musique, un regroupement peut également s'envisager. Il est cependant difficile de déterminer jusqu'où il est possible de converger vers la polyvalence.

**Mme Bortscher** donne l'exemple de Mix Dance ayant certains besoins spécifiques. Certains aspects du projet peuvent néanmoins se conjuguer avec d'autres. Elle indique que les locaux devraient pouvoir être partagés; les salles, elles, devraient être utilisées séparément.

**Mme Joliat** explique que des lieux spécifiques sont nécessaires à certains types d'activités. Par exemple, le cirque nécessite une halle équipée tout spécialement pour ses disciplines mais il est possible de partager les lieux de stockage et de création de costumes. **Mme Arnold** souligne l'importance de dissocier les demandes régulières et ponctuelles.

En conclusion, la création de résidences, d'espaces de répétitions et d'ateliers reflètent les besoins exprimés par les acteurs culturels des différentes disciplines. **Mme Arnold** insiste sur le fait de concevoir, dès le début, que le site doit vivre la journée et le soir. **Mme Guinand Maitre** ajoute qu'il convient d'intégrer également des espaces d'expositions permanents. A ce titre, elle demande où en est la coordination et la gestion centrale.

**Mme Schlechter** explique que le projet de salle pluridisciplinaire se prête à différents types d'utilisation. Elle souligne l'importance d'accentuer cet aspect dans le contenu artistique du projet de base. Il convient de ne pas forcer les projets à se mettre ensemble mais au contraire de développer les synergies possibles. Pour **Mme Bortscher**, cette dynamique s'instaure naturellement entre les acteurs culturels.

**Mme Girard** considère que le rassemblement des acteurs culturels doit s'effectuer en amont et reposer sur une idée commune. L' aspect pluridisciplinaire et la collaboration doivent être formulés au préalable. Dans ce contexte, les résidences donnent une identité au projet en tant que lieu d'interdisciplinarité et devraient par conséquent pouvoir générer des collaborations. De même, **Mme Arnold** envisage les résidences sous l'angle du partage des espaces afin de ne pas créer des lieux séparés.

**M. Kam** indique qu'une réflexion de fond sur la collaboration a été entreprise au sein des membres du comité de l'UEGA et de l'Age de réseau dont certains sont membres de la coopérative des Charrotons et opposés au déclassement de la zone. La question est de savoir si les acteurs culturels ne sont pas instrumentalisés. Il demande s'il existe des garanties quant à l'urbanisation du point de vue transformationnel de la zone et un code de déontologie dans la perspective du déclassement.

**M. Seydoux** souhaite revenir sur quelques points de la méthodologie suivie dans le projet.

La Plaine de l'Aire représente le dernier secteur à urbaniser. Il existe dès lors deux possibilités : soit s'opposer catégoriquement à la volonté du Canton, soit élaborer une démarche constructive en matière de développement urbain. La raison de la création de ce groupe de travail repose sur la seconde solution.

La Commune a souhaité intégrer les dynamiques tendant à la construction de la zone industrielle et au développement artistique de Confignon en travaillant sur l'articulation des différents besoins en présence. Les propriétaires ont été entendus pour discuter de la relocalisation et du prix des terrains. La question agricole n'a jamais été un sujet d'opposition jusqu'à il y a quelques temps.

Par ailleurs, les jardins des Charrotons se sont installés il y a quelques années seulement, en sachant que la zone serait déclassée. **M. Seydoux** souligne les belles valeurs de la coopérative. Il n'en reste pas moins que les membres de cette dernière se sont manifestés tardivement et qu'ils n'ont, par conséquent, pas pu voir leurs besoins intégrés au cahier des charges du mandat d'études parallèles. A ce titre, **M. Seydoux** indique que l'un des deux projets en concours a pour objet la réalisation d'un agro quartier dont le PDQ pourrait s'inspirer.

**M. Clémence** demande si la Commune a reçu les opposants. **M. Seydoux** répond par la négative. Cependant, Mme Abikacher a eu l'occasion de venir présenter son projet au sein d'un atelier du groupe de travail. Le problème des Charrotons n'est pas insurmontable d'autant qu'une réflexion de fond est menée sur les différentes solutions à envisager.

Pour l'heure, la modification de zone n'est pas urgente. Il est nécessaire de déterminer des axes permettant de construire un quartier et non des cités dortoirs. **M. Seydoux** donne pour exemple la salle du Vélodrome fait régulièrement l'objet des plaintes des voisins. La volonté est de pouvoir accueillir des espaces réservés à des activités spécifiques. La culture maraîchère à grande échelle n'est cependant pas compatible avec l'urbanisation. Néanmoins, il existe des lieux pouvant accueillir l'exploitation de certains agriculteurs.

Revenant sur le manque d'espaces culturels, **Mme Arnold** rappelle que la réflexion de la concertation culturelle a été lancée bien avant le projet des Cherpines. Ceci a permis la création d'un sous-groupe en matière de recherche de locaux et de résidences pour les acteurs

culturels. Dans ce contexte, le site des Cherpines devient un lieu où il est possible que la complémentarité avec les résidences apporte une dynamique nouvelle au développement artistique.

**M. Kam** indique que l'investissement des différents acteurs sera proportionnel aux garanties. Il souhaiterait élaborer une Charte pour formaliser l'engagement des acteurs. **Mme Arnold** répond que la garantie réside dans la volonté d'aboutir à la concrétisation d'un réel espace culturel au sein d'un nouveau quartier. **Mme Joliat** ajoute que la réflexion porte sur le *comment urbaniser* la région au regard des options politiques envisagées. L'axe de développement que constitue la Plaine de l'Aire permet de réfléchir à la qualité de vie (pas de zone villa souhaitée) dont l'aspect culturel fait intrinsèquement partie. Le groupe de la concertation culturelle a souligné l'importance d'avoir une réflexion en amont en matière de résidences d'artistes. Par ailleurs, l'agriculture doit être incluse dans la réflexion en vue de maintenir la souveraineté alimentaire. Il faudra effectivement trouver des terres pour les Charrotons. Et de conclure qu'il ne s'agit en aucun cas d'instrumentalisation. Les acteurs du groupe de travail sont des partenaires.

**Mme Girard** invite les présents à envisager l'élaboration d'une charte ou d'un plan culturel. Il s'agirait de déterminer le type de collaboration. Cette démarche a l'avantage de permettre aux différents acteurs de s'engager dans un projet culturel clairement défini. **Mme Arnold** explique à titre d'exemple que le projet de La Julienne s'est pensé avec les futurs utilisateurs au préalable et relève l'intérêt de la proposition. **Mme Joliat** demande à M. Kam de travailler sur le projet d'une charte

**M. Meylan** précise que la décision de la Commune suit une démarche proactive et non pas réactive (risque d'instrumentalisation).

#### **4. Synthèse globale des différentes réunions**

**Mme Arnold** informe qu'une synthèse des réunions sera présentée lors de la séance qui se tiendra à la rentrée (courant du mois de septembre prochain).

#### **5. Prochaines étapes**

**M. Seydoux** rappelle que la prochaine étape vise l'élaboration du PDQ avec son cahier des charges.

#### **6. Divers**

**Mme Arnold** invite les membres à s'exprimer et remercie vivement la participation de chacun.

#### **7. Conclusions**

La date de la prochaine séance sera transmise ultérieurement.